

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 24  
- votants par procuration 5  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 16 février 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusé(s) :

Mme Emmanuelle PATIN

qui donne pouvoir à

Mme Christine DÉCHAMPS

Mme Evelyne BAILLEUL

qui donne pouvoir à

Mme Fabienne MANDEVILLE

M. Junior MOUDJIH A FIONG

qui donne pouvoir à

M. Pascal SZALEK

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

Mme Marie-Hélène LONGO

Mme Anne-Lise COUTURE

qui donne pouvoir à

M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sourayo OUF est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.02/02.24**

**Objet :**

**GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine - Ville de Lillebonne  
Modification du nombre de représentants de la Ville de Lillebonne à l'assemblée générale**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 15.02.2024

**Délibération n°: D.02/02.24**

**Objet :** GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine - Ville de Lillebonne  
Modification du nombre de représentants de la Ville de Lillebonne à l'assemblée générale

Madame le Maire rappelle que la convention de constitution du GIP, adoptée par délibération n°D.109/12.20 du Conseil Municipal du 10 décembre 2020, prévoit dans son article 19, la composition de l'assemblée générale à savoir la désignation, par l'assemblée délibérante, des représentants des collectivités adhérentes.

Cependant, le Conseil d'Administration du GIP, réuni le 24 novembre 2023, a acté la modification du nombre des membres siégeant aux instances et notamment l'assemblée générale.

Il convient par conséquent de modifier la liste des représentants de la Commune à l'assemblée générale du GIP Restauration.

Au vu de cette modification, le Centre Hospitalier et la Commune de Lillebonne, membres fondateurs, disposent d'un nombre égal de représentants titulaires et suppléants fixé désormais à 6 représentants pour le Centre Hospitalier (contre 9 initialement) – parmi lesquels son Directeur ou son représentant – et 6 représentants pour la Commune de Lillebonne (contre 9 initialement) – parmi lesquels son Maire ou son représentant.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L2121-29,

Vu la délibération n°D.48/06.20 du Conseil Municipal du 25 juin 2020, portant désignation des élus titulaires et suppléants chargés de représenter la Ville de Lillebonne à l'Assemblée Générale du GIP et modifiée par délibération n°D.80/12.21 du Conseil Municipal du 9 décembre 2021,

Considérant l'avenant à la convention de constitution du GIP adopté par le Conseil d'Administration du GIP du 24 novembre 2023 portant sur la modification du nombre de représentants aux instances,

Considérant qu'il convient de modifier la liste des représentants de la commune de Lillebonne à l'Assemblée Générale du GIP,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 15.02.2024

**Délibération n°: D.02/02.24**

**Objet :** GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine - Ville de Lillebonne  
Modification du nombre de représentants de la Ville de Lillebonne à l'assemblée générale

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la modification de la désignation des membres à l'assemblée générale du GIP, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de modifier la liste des représentants de la Commune de Lillebonne à l'Assemblée Générale du GIP comme suit :

> au titre des représentants de la Commune de Lillebonne (Conseil Municipal) :

○ 3 élus titulaires :

- 1 : Mme Christine DÉCHAMPS
- 2 : M. Kamel BELGHACHEM
- 3 : M. Thierry GIMAY

○ 3 élus suppléants :

- 1 : M. Pascal SZALEK
- 2 : Mme Marie-Hélène LONGO
- 3 : Mme Chantal BEAUDOIN

> au titre de la Commission enfance, scolarité, jeunesse :

- M. Johan GONZALEZ, en qualité de membre titulaire,
- Mme Brigitte POLLET en qualité de membre suppléant.

> au titre de l'administration :

- en qualité de membre titulaire : le directeur du Pôle « Éducation et propreté des bâtiments et démocratie participative »,
- en qualité de membre suppléant : la responsable du service « propreté des bâtiments ».

> au titre des représentants de parents d'élèves :

- 1 membre titulaire
- 1 membre suppléant

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE  
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,  
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,  
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sourayo OUF.